

> Intitulé de l'emploi

## Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'inspecteur ICPE vérifie que les entreprises polluantes respectent les normes de pollution de l'eau et de l'air ainsi que les règles de protection de l'environnement. Il s'assure que les industriels mettent en place les dispositifs de sécurité prévus par la loi et contrôlent que l'élimination et le transport des déchets s'effectuent dans les règles.

> Activités principales

- Inspection, instruction et suivi des dossiers ICPE
- Rédaction de documents administratifs, de procès-verbaux, d'actes réglementaires individuels
- Analyse de la réglementation et proposition d'évolution

> Compétences requises

**Savoir :**

- Techniques du domaine (déchets, élevages, stations d'épurations...)
- Réglementation
- Techniques d'inspection
- Bureautique
- Anglais

**Savoir-faire :**

- Appliquer la réglementation
- Appliquer des techniques de contrôle et d'inspection
- Encadrer une équipe
- Évaluer des risques et prendre en compte des enjeux
- Communiquer oralement et par écrit

**Comportements professionnels :**

- Respect du secret professionnel
- Rigueur
- Autonomie
- Force de proposition
- Sens de l'organisation
- Bon relationnel et sens de la négociation
- Sens du travail en équipe

> Conditions particulières d'exercice

- Utilisation de matériel spécifique de contrôle
- Déplacements sur le terrain
- Horaires atypiques ponctuels
- Environnement à risques potentiels (risques industriels, transports terrestres, aériens ou maritimes, relations conflictuelles avec l'interlocuteur inspecté, présence d'engins, terrains accidentés...)
- Risques de mise en cause de la responsabilité pénale individuelle

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Évolutions des technologies et techniques spécifiques
- Évolutions réglementaires (apparition ou disparition de certaines activités d'inspection, délégation des inspections à des organismes de contrôle...)

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Nécessité de formations continues réglementaire et technologique
- Augmentation des responsabilités individuelles pénales
- Nécessité de mise en place d'astreintes et acquisition de connaissances dans le domaine de la communication de crise

> Proximité avec d'autres emplois